



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 08 DECEMBRE 2014 A 18H30**

**établi conformément aux dispositions  
des articles L 2121.23 et L 2121.25 du Code Général  
des Collectivités Territoriales**

**Conseillers :**

En fonction	:	33
Présents	:	30
Procurations	:	03

L'an deux mille quatorze, le huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de :  
Monsieur Fabien ENGELMANN, Maire.

**ETAIENT ABSENTS :**

- Mme PARREZ, Adjointe au Maire, a donné procuration à M. DEWALD, adjoint au Maire.
- Mme WYBAILLIE, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme DEISS, adjointe au Maire.
- Mme PUTZ, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. FRANCIONI, adjoint au Maire.
- Mme WEBER, Conseillère Municipale, pour le point n° 1.

**Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire :**

- 1 ⇒ à l'unanimité, désigne Madame Muriel DEISS, Adjointe au Maire, en tant que secrétaire de séance ;
- 2 ⇒ avec 30 voix pour et 3 voix contre, adopte le procès-verbal de la séance en date du 27 octobre 2014 ;
- 3 ⇒ entend la décision de justice concernant l'affaire AREAS c/Ville de Hayange ;
- 4 ⇒ entend le compte rendu des décisions du Maire du service juridique :

1. Décision en date du 09 octobre 2014 de procéder au paiement de la facture d'un montant de 1 381.00 € à la société civile professionnelle vétérinaire de FLORANGE pour diverses prestations sur chats et chiens.
2. Décision en date du 13 octobre 2014 € de procéder au paiement de la facture d'un montant de 1 200.00 € représentant les provisions de Maître ROLLINGER pour diligences effectuées à ce stade de la procédure dans un dossier de règlement de contentieux amiable.
3. Décision en date du 21 octobre 2014 de procéder au paiement de la facture d'un montant de 156.70 € représentant les frais de signification et sommation de Maître MULLER, huissier de justice à HAYANGE dans une procédure litigieuse.
4. Décision en date du 21 octobre 2014 de procéder au paiement de la facture d'un montant de 1213.00 € représentant les frais et honoraires de Maître VAUTHIER pour diligences effectuées dans un dossier contentieux.
5. Décision en date du 28 octobre 2014 de procéder au paiement des factures suivantes à Maître CHOFFEL :
  - 2 304.00 € pour frais de défense d'un dossier devant la Cour d'Appel
  - 2 214.00 € pour assistance juridique dans un dossier contentieux
  - 1 674.00 € pour défense d'un dossier devant le Tribunal Administratif
6. Décision en date du 07 novembre 2014 de procéder au paiement de la facture d'un montant de 503.10 € à la clinique vétérinaire ALVETIA de THIONVILLE, pour diverses prestations sur chats et chiens.

7. Décision en date du 07 novembre 2014 d'accepter le remboursement d'assurance d'un montant de 608.10 € suite à l'incendie d'un véhicule sur le domaine public (indemnité immédiate).
8. Décision en date du 10 novembre 2014 de passer un contrat avec le garage HISSEL de FONTOY pour bénéficier du service de la fourrière automobile.

5 ⇒ entend le compte rendu des décisions du Maire des services techniques :

- Décision en date du 17 novembre 2014 de passer un accord-cadre selon la procédure adaptée avec les sociétés ci-après pour la fourniture de matériel électrique pour le centre technique municipal :
  - Société SCHMIT SAICA, 5 rue du Maillet, BP 60099, 57102 THIONVILLE cedex
  - Société WILLY LEISSNER, 3 rue du Longuenot, 57140 WOIPPY
  - Société BTC-EM, 17 rue de l'Equerre, ZI du Linkling, 57104 THIONVILLE cedex
  - Société CGED, 2 rue Teilhard de Chardin, BP 96163, 57061 METZ cedex 2

et ce, pour une période de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Il pourra être reconduit pour 2 périodes de 1 an sans que ce délai n'excède le 31 décembre 2017.

Il n'y a pas de montant minimum pour les marchés subséquents à l'accord-cadre.

Leur montant maximum, tous titulaires confondus, pour la durée de l'accord-cadre ne sera pas supérieur à 207 000 € HT.

- Décision en date du 18 novembre 2014 de conclure un contrat d'un an avec GDF SUEZ concernant l'alimentation en gaz naturel du bâtiment n° 4 rue de Wendel à Hayange (anciennement centre médical du travail).
- Décision en date du 18 novembre 2014 de passer un marché selon la procédure adaptée avec la société H.T.P. sise à Hagondange et concernant la réalisation des travaux dans le cadre du programme 2014 d'accessibilité handicapés voirie et transports en commun.  
Le montant du marché s'élève à 64 230,- € T.C.
- Décision en date du 18 novembre 2014 de passer un marché selon la procédure adaptée avec la société CLEAR CHANNEL pour le remplacement et l'installation d'abribus sur le ban de la commune de Hayange.  
Le montant du marché s'élève à 46 908,- € T.C.
- Décision en date du 24 novembre 2014 de passer un accord cadre sous la forme de marchés à bons de commande selon la procédure adaptée pour les fournitures diverses concernant l'entretien du parc automobile communal, sans minimum, le montant maximum tous titulaires confondus pour la durée de l'accord-cadre ne sera pas supérieur à 207 000,- € HT.  
L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il pourra être reconduit pour 3 périodes de 1 an.

#### Lot n° 1 – Pièces pour V.L. toutes marques de véhicules

- Sarl AUTOCONCEPT M.P. – 15 rue Joffre – 57700 HAYANGE
- Sté AUTO LOSANGE PR – Avenue André Citroën – 57365 ENNERY
- ATELIER BRACH FILS - 21 rue des Métiers – 57970 YUTZ

#### Lot n° 2 – Pièces pour balayeuse Mathieu

- Sté ROCHA – 32 rue de Florion – BP 25 – 51801 SAINTE MENEHOULD cedex
- Sté PROPIDIS – 10 rue Jean Mermoz – 63800 COURNON
- Sté MATHIEU 3D – ZI Est – Avenue d'Immercourt – 62000 ARRAS

Lot n° 4 – Pièces pour V.L. Piaggio

- Sté JABOT – Dynapole 4 rue Pascal – BP 17 – 54712 LUDRES cedex

Lot n° 5 – Fourniture de pneus pour véhicules légers – Fourniture et montage de pneus pour véhicules poids lourds

- Sarl AUTOCONCEPT M.P. – 15 rue Joffre – 57700 HAYANGE

- Sté OK PNEUS SERVICE – 124 avenue André Malraux – 57000 METZ

- Ets METIFIOT – 17-19 rue Jean Zay – CS 50217 – 69808 SAINT PRIEST cedex

- Sté PROFIL + LECLERC PNEU – 57 avenue des 2 Fontaines – 57061 METZ cedex 02

- ATELIER BRACH FILS – 21 rue des Métiers – 57970 YUTZ

- Sté EUROMASTER – 180 avenue de l'Europe – 38330 MONTBONNOT

Lot n° 6 – Pièces pour tondeuses et tracteurs

- Sté ROCHA – 32 rue de Florion – BP 25 – 51801 SAINTE MENEHOULD cedex

Lot n° 7 – Pièces pour véhicules poids lourds IVECO

- Sté PLUS – 41 avenue des 2 Fontaines – BP 12088 – 57052 METZ cedex 2

Lot n° 8 – Pièces pour véhicules poids lourds RENAULT

- Sté PLUS - 41 avenue des 2 Fontaines – BP 12088 – 57052 METZ cedex 2

Lot n° 9 – Fluides divers

- Sté ROCHA – 32 rue de Florion – BP 25 – 51801 SAINTE MENEHOULD cedex

- Sté AUTO LOSANGE PR – Avenue André Citroën – 57365 ENNERY

- Sté IGOL LUBRIFIANTS – 614 rue de Cagny – 80094 AMIENS cedex 3

- Sté PLUS - 41 avenue des 2 Fontaines – BP 12088 – 57052 METZ cedex 2

- ATELIER BRACH FILS - 21 rue des Métiers – 57970 YUTZ

Le lot n° 3 – Pièces pour balayeuse City Cat ayant été déclaré infructueux, il fait l'objet d'une nouvelle consultation.

- Décision en date du 7 novembre 2014 de passer un marché selon la procédure adaptée pour la fourniture des repas et des colis de Noël des anciens avec les sociétés suivantes :
  - Lot n° 1 – fourniture des repas : REMOTEL à KNUTANGE pour un montant de 19,- € H.T. par repas
  - Lot n° 2 – fourniture des colis de Noël : INTERMARCHE à HAYANGE pour un montant par colis de 14.12 € H.T. pour les couples et 12.24 € H.T. pour les personnes seules.

6 ⇒ à l'unanimité, se prononce pour le versement d'une indemnité d'astreinte et d'intervention ;

7 ⇒ à l'unanimité, se prononce pour le versement d'une prime exceptionnelle de fin d'année d'un montant brut de 330 € aux agents sous contrat aidé et en contrat C.D.D. en poste en décembre 2014.

8 ⇒ à l'unanimité, se prononce pour la cession de la parcelle sise section 29 n° 122 d'une contenance de 97 m<sup>2</sup>, d'un montant de 10.000 € à M. SAILLET Francis.

9 ⇒ à l'unanimité, se prononce pour l'acquisition d'un terrain rue du Tivoli section 30 n° 290 de 15 ca au prix de 225 € pour l'aménagement de trottoirs.

10 ⇒ concernant le marché pour la fourniture de carburants, à l'unanimité,

- approuve l'acte d'engagement de la Société SIPLEC retenue par la Commission d'Appels d'Offres ;
- charge le Maire ou son adjoint délégué aux travaux, de la signature des différentes pièces formant le marché à conclure ;
- charge le Maire ou son adjoint délégué aux travaux de la signature de la convention tripartite concernant le prélèvement automatique.

11 ⇒ avec 20 voix pour et 13 abstentions, entérine les termes de la délibération communautaire concernant la désignation des représentants de la ville à la Commission Intercommunale des impôts Directs.

12 ⇒ Concernant la désignation des représentants de la ville au sein des établissements scolaires du 2<sup>ème</sup> degré, désigne :

- Messieurs BOENING et HOFF en tant que titulaires,
- Mesdames WYBAILLIE et COLLOT en tant que suppléantes,

Pour représenter la ville au Conseil d'Administration au collège HURLEVENT.

- Madame HOUDIN en tant que titulaire,
- Madame DEISS en tant que suppléante,

Pour représenter la ville au Conseil d'Administration au collège MONOD.

- Messieurs ENGELMANN et DEWALD en tant que titulaires,
- Messieurs HEIDMANN et CENTOMO en tant que suppléants,

Pour représenter la ville au Conseil d'Administration du Lycée Professionnel MARYSE BASTIE

13 ⇒ avec 21 voix pour, 4 voix contre et 8 abstentions, se prononce pour le versement d'une subvention exceptionnelle au CCAS pour un montant de 1660,20 €.

14 ⇒ à l'unanimité, accepte le versement des subventions 2015 ci-dessous :

Association	Subventions 2014	50 %
A.C.S.H.- Personnel	172 533,00 €	86 267,00 €
C.A.S.C. – Personnel	95 880,00 €	47 940,00 €
M.P.T. Le Couarail - Personnel	98 795,00 €	49 398,00 €
M.P.T. Boris Vian - Personnel	89 649,00 €	44 825,00 €

Et autorise le Maire à signer les avenants correspondants.

15 ⇒ avec 26 voix pour et 7 abstentions, accepte le versement des subventions suivantes :

#### **I. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES :**

##### **a) Solde de la subvention de fonctionnement aux associations sportives pour la saison 2014/2015 :**

H.B.C.H.	1 500,00 €
U.S.T.H.	7 000,00 €
A.S.S.N (dont Football 4 100,00 €)	5 700,00 €
SECTION DE BOXE HAYANGE	2 100,00 €
1 <sup>ère</sup> COMPAGNIE D'ARC	1 400,00 €
U.A.H.K (Athlétisme)	1 500,00 €
PETANQUE KONACKER	50,00 €
ASSOCIATION PETANQUE MARSPICH	50,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE HOMMES	50,00 €
TENNIS CLUB HAYANGE	2 200,00 €

VAL DE FENSCH LUTTE	500,00 €
R.U.S.H. (Rugby)	3 500,00 €
SPORTS & LOISIRS KONACKER HAYANGE	600,00 €
A.S. Collège Hurlevent	300,00 €
A.S. Collège Jacques MONOD	300,00 €
U.S.E.P.	<u>500,00 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>27 250,00 €</b>

- (F.C.H) Football Club Hayange 4 180,00 €
- (U.S.M) Union Sportive Marspich 3 320,00 €
- A.S.K Football 2 100,00 €
- A.S.S.N (*section football*)` 0,00 €  
(*Subvention prise en compte sur budget global de l'A.S.S.N*)
- (B.C.H.M.) Basket Club Hayange-Marspich 2 000,00 €

**b) Subventions soutien haut-niveau :**

- 1<sup>ère</sup> Compagnie d'Arc 150,00 €  
(*participation aux phases finales des championnats de France dont une athlète, championne*)

**c) Subventions organisation ville :**

- C.A.S.C. St Nicolas-en-Forêt 350,00 €  
(*Marche Populaire IVV du 14 septembre 2014*)

**d) Subventions exceptionnelles :**

- 1<sup>ère</sup> Compagnie d'Arc 500,00 €  
(*Obtention du Label Argent et championne de France*)
- Collège Jacques MONOD 350,00 €  
(*Atelier Théâtre*)
- Basket Club Hayange-Marspich 450,00 €  
(*Achat matériel*)  
*Info : Conseil Général 450,00 €*  
*Ville Hayange 450,00 €*  
*Club 239,76 €*

**II SUBVENTIONS ESTIVALES ET ACTIONS JEUNESSE :**

**a) Opération MOSELLE MACADAM JEUNESSE ETE 2014**

- U.S.T.H. Section Gym-Loisirs 250,00 €
- U.S.T.H. Section Volley-Ball 250,00 €
- U.S.T.H. Patinage à Roulettes 200,00 €
- U.S.T.H. Badminton 170,00 €
- U.S.T.H. Karaté 150,00 €
- Section Boxe Hayange 300,00 €
- U.A.H.K. (Athlétisme) 150,00 €
- Basket Club Hayange-Marspich 100,00 €
- Val de Fensch Lutte 250,00 €
- Association Gymnique Fameckoise 500,00 €
- TOTAL** 2 320,00 €

**b) Opération "Un été dans ma Ville" et "Un été dans ma Vallée" 2014**

- A.C.S.H. 1 500,00 €
- Rugby Union Sportive Hayange 250,00 €
- U.S.T.H. Plongée-sous-Marine 200,00 €

**c) Complément animations ados estivales 2014**

- A.C.S.H. 1 500,00 €  
(Moselle Macadam Jeunesse, Séjour, Camping, Accueil ados, Animations Ados Toussaint et vacances Noël)

**III SUBVENTION MAISON DE QUARTIER :**

- C.A.S.C. 340,00 €  
(Participation sortie famille "Visite du fort aux énigmes" Vosges)
  
- C.A.S.C. 490,00 €  
(Participation sortie au Parc de Fraispertuis)

Et autorise le Maire à signer les avenants correspondants.

16 ⇒ à l'unanimité, accepte le versement d'une subvention de 40.000 € à l'A.C.S.H. concernant le P.E.L. de 2014 et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

17 ⇒ à l'unanimité, autorise le versement des subventions aux écoles élémentaires pour projets pédagogiques comme suit :

- Ecole Jean de la Fontaine : 1 000,00 €
- Ecole Le Jura : 1000,00 €
- Ecole Jules Verne : 1 000,00 €
- Ecole Les Mimosas : 1 000,00 €

18 ⇒ à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat avec TRANSFENSCH portant sur le transport scolaire ainsi que les pièces s'y rapportant.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20 HEURES 20**

Hayange, le 08 décembre 2014

Le Maire,

Fabien ENGELMANN

